



COÛT DE CERTAINES PRESTATIONS

suite au décret du 26 février 2016 et conformément à l'article L 444-1
du Code du Commerce

DROIT DE LA FAMILLE

OPTION CONJOINT SURVIVANT, environ..... 320 €
(dont 150 € honoraires H.T soit 180 € TTC)

TESTAMENT OLOGRAPHE, min.....94.74 €
(dont 70 € honoraires H.T soit 84 € TTC)

CONVENTION DE QUASI USUFRUIT, honoraires1% H.T. du
capital objet de la convention avec un minimum de 500 € H.T soit 600 € TTC

DEMARCHES DEBLOCAGE DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE (par compagnie
d'assurance) honoraires 300 € HT soit
.....TTC.....360 €

DROIT DES SOCIETES

CONSTITUTION SCI, environ (toutes formalités comprises - sans apport
immobilier).....1500 €
(dont 850 € honoraires H.T. soit 1.020 TTC)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
honoraires.....2 % H.T.du
prix de vente (honoraires minimum HT 2.000 € soit 2.400 TTC)

BAUX COMMERCIAUX,1 mois de
loyer HT (honoraires minimum HT 1.000 € soit 1.200 € TTC)

DELIBERATION SOCIETE (honoraires 100 € HT soit
TTC)..... 120 €

DIVERS

CONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS (honoraires 75 € HT soit
TTC).....90 €
(hors dossier en cours ou à ouvrir)

CONSULTATION ECRITE.....sur devis en fonction de la durée
et des recherches effectuées

PROCURATION SOUS SEING PRIVE (au profit d'un clerc) honoraires
TTC).....50 €

(pour les inventaires successoraux 180 € TTC min)

CERTIFICATION DE SIGNATURE (hors dossiers en cours) honoraires
TTC).....30 €

Tous les actes non cités sont soumis au tarif national des notaires suivant le décret du 26 février 2016 consultable sur le site : www.legifrance.fr